252 M

MÉMOIRE

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA CULTURE

Par

DIOM ROMEO SAGANASH,

Chef exécutif

Grand conseil des Cris
(du Québec)

Octobre 1991

Madame la ministre des Affaires culturelles,
membres de la Commission parlementaire,

Mesdames et messieurs,

C'est avec un vif intérêt que le Grand Conseil des Cris s'associe aux travaux de la Commission parlementaire chargée de faire l'examen de la politique de la culture et des arts, telle que proposée par le groupe-conseil placé sous la présidence de monsieur Roland Arpin.

Dans un contexte socio-politique fortement marqué par les débats constitutionnels et les questions économiques, il est rafraîchissant de constater qu'il y a un forum, au plus haut niveau, qui s'intéresse à la place centrale de la culture dans la société québécoise. Il est vrai que, à cet égard, le groupe-conseil a lui-même donné l'exemple en faisant un vibrant plaidoyer pour faire reconnaître l'importance de la dimension culturelle dans notre vie collective.

Les Cris n'ont évidemment pas la prétention de parler au nom des autres nations autochtones. Cependant, il y a, en regard de la culture, une profonde communauté de valeurs entre les Autochtones, ne serait-ce qu'en raison des batailles que nous avons dû faire pour préserver notre identité. Bien entendu, nous ne nous connaissons pas tous, d'une nation à l'autre, mais nous nous reconnaissons facilement tant il est vrai que nous partageons les mêmes racines culturelles. Il est donc fort plausible que nos propos rejoignent les préoccupations de d'autres nations à l'endroit de la culture.

Dans la première partie du mémoire, nous commentons brièvement le rapport Arpin avant d'aborder plus directement, dans une deuxième partie la problématique du développement culturel autochtone et, dans une troisième partie, l'enjeu que représente la préservation de l'identité culturelle.

1. LE RAPPORT ARPIN: FORCE ET LIMITES

Le rapport Arpin a fait l'objet de nombreux commentaires, tantôt favorables tantôt défavorables, tout en reconnaissant presque toujours qu'il constitue une solide base de discussion.

1.1 Une vision stimulante de la culture au sens large

Le grand mérite du document est sans doute de présenter une vision extrêmement dynamique de la culture comme force motrice d'une société.

Nous sommes parfaitement en accord avec les trois principes généraux qui sous-tendent toute la démarche proposée:

- la culture est un bien essentiel et la dimension culturelle est nécessaire à la vie en société, au même titre que les dimensions sociale et économique;

- le droit à la vie culturelle fait partie des droits de la personne;

- l'État a le devoir de soutenir et de promouvoir la dimension culturelle de la société.

Nous sommes également en accord avec la vision large de la culture, telle qu'elle est présentée tout au long du rapport, mais qui est remarquablement bien décrite dans deux paragraphes que l'on trouve à la page 37 du rapport et qu'il n'est sans doute pas inutile de rappeler:

> «La culture «vitalise» et exprime dans leurs gestes quotidiens la société et les individus. Manière d'être, de penser, de vivre, la culture ressortit au domaine des valeurs. Large enveloppe qui modèle les choix tant individuels que collectifs, elle appartient à l'ordre des fins. C'est ce qui la différencie notamment de l'économie qui, malgré son importance pour l'organisation sociale, appartient à l'ordre des moyens.
>
> La culture est un fait concret. Elle repose sur une géographie donnée, sur une population, une histoire

> puisant à plusieurs sources; elle est le produit de la longue marche des nations, l'expression de la riche sédimentation occasionnée par l'expérience humaine. L'identité culturelle est composée de l'ensemble de l'évolution d'un peuple, des choix qu'il a faits et de ceux que lui impose l'histoire.»

À la lecture de ce texte, on se dit qu'il devait y avoir une place pour les cultures autochtones... et pourtant...

1.2 Rien sur les cultures autochtones

Le rapport fait complètement abstraction des cultures autochtones, comme si elle n'avaient jamais existé, comme si elles n'existaient pas, comme si elles n'avaient jamais contribué à façonner la culture des Québécois, comme si elles n'avaient aucune importance pour l'avenir... Simple oubli? Volonté délibérée? Exclusion des priorités?

La seule mention des Autochtones tient en quatre lignes à la page 43 et se lit comme suit:

> «Plusieurs siècles avant les francophones, les amérindiens et les Inuit habitaient déjà le territoire québécois. Ceux-ci ont tenu à sauvegarder leur identité culturelle.»

C'est un peu court, non!

Reste le prix de consolation de contribuer à faire une société diversifiée, à l'instar des néo-québécois, de façon à fournir «une forme de garantie d'ouverture au monde et un contrepoids au repli sur soi.» (p. 44)

Cette absence de préoccupations pour les cultures autochtones est d'autant plus difficile à comprendre que de tous les ministères québécois, c'est probablement celui des Affaires culturelles qui a fait le plus d'efforts, modestes certes, mais louables quand même, pour se rapprocher des Autochtones.

Sans compter que le président du groupe-conseil, monsieur Roland Arpin, a lui-même la réputation, comme directeur du

Musée de la civilisation, d'être très ouvert aux cultures autochtones. Encore récemment, il a organisé une magnifique exposition sur le thème «L'oeil amérindien, regards sur l'animal».

Bref, il nous faut conclure que la proposition de politique sur la culture et les arts est faite sur mesure pour les Québécois d'origine francophone. Les nations autochtones ne peuvent pas se reconnaître dans cet énoncé de politique. Ils sont victimes du même procédé de «laminage culturel» que l'on reproche souvent à Ottawa dans le cas des francophones et qui ramène les peuples ou les nations à une collection d'individus en concurrence libre sur le marché de la culture.

Cependant, il est possible pour les nations autochtones de faire une autre lecture du rapport par voie de comparaison avec la majorité francophone du Québec qui, ne représentant que 3% de la population dans la masse anglophone de l'Amérique du Nord, n'a pas d'autre choix que de se redonner les leviers et les pouvoirs nécessaires pour protéger et développer sa spécificité. C'est cette lecture du rapport que nous préférons et nous aurons l'occasion d'y revenir plus loin après avoir traité de la problématique du développement culturel en milieu autochtone.

2. PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL AUTOCHTONE

On comprendra sans doute qu'il est impossible, en quelques pages, de faire état de toute la complexité du développement culturel chez les nations autochtones, d'autant plus que nous avons affaire non pas à une seule culture, mais à plusieurs. Notre intention est plutôt ici d'indiquer les principaux paramètres à considérer pour qui veut saisir la réalité des cultures autochtones.

2.1 Dépossession et réappropriation

Ce n'est pas faire injure à l'histoire que de faire la constatation que, depuis les premiers contacts avec les Européens, les premières nations de ce continent ont vécu une véritable dépossession. Dépossession de nos terres par l'exploitation souvent abusive de

nos ressources et dépossession de nos cultures par les nombreuses tentatives d'assimilation. Pour des raisons qui tiennent sans doute à la force même de nos cultures, nous avons réussi à survivre comme nations et, dans la plupart des cas, à préserver nos langues, si importantes pour assurer le maintien et le développement de nos cultures. Aujourd'hui, la bataille est loin d'être gagnée, mais les conditions internes aussi bien qu'externes ont changé (explosion démographique, scolarisation et conscientisation plus poussée, reconnaissance partielle de nos droits, etc) de sorte qu'il apparaît possible à terme de réapproprier pleinement nos cultures. Cependant, il est évident que la dépossession a laissé des traces profondes sous forme de perte d'identité culturelle et de problèmes sociaux de toute nature qui l'accompagnent. Il faut du temps pour se relever, retrouver sa dignité et réapproprier sa culture.

2.2 Culture et territoire

Ce qui caractérise la culture autochtone, au-delà des différences entre nations et communautés, c'est une relation privilégiée avec la terre considérée comme mère-nourricière. «Nous appartenons à la terre, nous ne la possédons pas», dit-on souvent pour expliquer cette relation particulière qui permet à l'être humain d'entrer en communication avec les êtres vivants et les éléments de la nature qui forment «le cercle sacré de la vie», chacun ayant sa place et formant avec les autres un équilibre constant, mais facile à rompre.

Dans cette perspective, le patrimoine culturel c'est d'abord le territoire avec ses lacs, ses rivières, ses forêts, sa faune et sa flore que nous avons nommés et pour lesquels nos langues disposent d'une variété presque infinie de mots quand il s'agit de les décrire.

Dans cette perspective aussi, les méga-projets de développement, sous forme d'exploitation forestière, minière ou hydro-électrique, frappent au coeur de notre culture en plus, bien entendu, de déranger le mode de vie.

Dans cette perspective encore, les concepts modernes de développement durable, d'exploitation soutenable et de gestion intégrée des ressources rejoignent les fondements de la culture autochtone.

Il faut reconnaître que cette notion de patrimoine naturel est assez éloignée du patrimoine tel que défini généralement et qui fait référence à l'architecture, à l'aménagement du territoire, à la littérature, etc.

En outre, ce patrimoine est extrêmement précieux non seulement pour les Autochtones, mais pour l'ensemble de l'humanité comme en témoigne un extrait souvent cité du célèbre rapport Brundtland (version française, page 138):

> «Ces communautés sont dépositaires d'un riche patrimoine de connaissances et d'expériences traditionnelles qui rattachent l'humanité à ses origines lointaines. Leur disparition est une perte pour toute la société qui aurait beaucoup à apprendre de leur savoir-faire traditionnel à gérer rationnellement les systèmes écologiques très complexes. Par une ironie terrible, lorsque le développement s'enfonce dans les forêts pluviales, des déserts et d'autres environnements isolés, il tend à détruire les seules cultures qui aient réussi à prospérer dans les environnements.»

2.3 Culture et cultures

Si les cultures autochtones partagent une philosophie commune en regard du territoire, il faut bien reconnaître que pour le reste elles sont extrêmement diversifiées et composent une mosaïque remplie de nuances de toutes sortes. Différents facteurs expliquent cette diversité: géographie, histoire, degré de contact avec les autres cultures, préservation de la langue, etc.

Cette diversification ou cette absence d'homogénéité n'est qu'un signe parmi d'autres que les cultures autochtones ne sont pas figées dans le temps et qu'elles évoluent comme toutes les cultures.

2.4 Forces et fragilités

À voir l'effervescence culturelle que l'on retrouve actuellement dans plusieurs de nos communautés, à voir la place de plus en plus grande occupée, même à l'extérieur, par nos artistes -

peintres, sculpteurs, chansonniers, cinéastes - et nos artisans, on pourrait facilement en conclure que les temps difficiles sont passés.

Mais il ne faut pas oublier pour autant, dans un contexte où la culture dominante est massivement présente par le biais, notamment de la télévision, les immenses défis qu'il faut relever pour maintenir et développer nos langues , pour former nos ressources humaines, pour élargir notre patrimoine, pour soutenir nos créateurs, pour mettre en place nos équipements culturels, etc.

2.5 Entre le passé et l'avenir

Parmi ces défis, le plus important est sans contredit de combler le fossé qui s'installe entre les générations (60% des Autochtones ont moins de trente ans) pour réussir à aménager un espace autochtone moderne qui soit en même temps fortement enraciné dans l'héritage culturel. Inutile de vous dire que les solutions ne sont pas simples, d'autant moins que les modèles de référence sont rares puisque peu de sociétés ont connu avant nous, dans un tel laps de temps (quelques générations), le passage de la culture traditionnelle à la culture moderne.

2.6 L'action des gouvernements

Pour relever ces défis, les gouvernements du Québec et d'Ottawa sont-ils de quelque secours?

Québec

Le gouvernement du Québec intervient dans le champ culturel autochtone depuis l'adoption par le Conseil des ministres (9 février 1983) et par l'Assemblée nationale (20 mars 1985) des 15 principes concernant les nations autochtones.

Trois de ces principes concernent précisément la culture. Ainsi:

> «Le Québec reconnaît que les peuples aborigènes du Québec sont des nations distinctes qui ont droit à leur culture, à leur langue, à leurs coutumes et traditions ainsi

que le droit d'orienter elles-mêmes le développement de cette identité propre»

«Les nations autochtones ont le droit d'avoir et de contrôler, dans le cadre d'ententes avec le gouvernement, des institutions qui correspondent à leurs besoins dans le domaine de la culture, de l'éducation, de la langue, de la santé, des services sociaux et du développement économique»

«Les nations autochtones ont droit de bénéficier, dans le cadre des lois d'application générale ou d'ententes conclues avec le gouvernement, de fonds publics favorisant la poursuite d'objectifs qu'elles jugent fondamentaux.»

Sur la base de ces trois principes, qui rendaient possible une sorte de prise en charge administrative de certains programmes, sur le modèle de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, les communautés ainsi que certains organismes autochtones ont pu profiter de diverses formes d'aide financière qui n'étaient pas disponibles auparavant. Mais ces trois principes n'ont pas, comme on le souhaitait, donné lieu à la mise en place d'une politique spécifique s'adressant aux Autochtones.

En particulier, nous sommes toujours dans l'attente d'un véritable programme de recherches archéologiques. À cet égard, tout le territoire du Québec contient des richesses inestimables qui risquent d'être détruites par manque de protection, comme en témoigne, encore une fois, l'exceptionnelle découverte faite récemment dans la région du Bic, à l'occasion du passage d'une route, découverte d'artefacts qui fait remonter la présence amérindienne sur le territoire à plus de 8 000 ans.

Ce patrimoine archéologique appartient d'abord aux Autochtones, mais il appartient aussi, d'une certaine façon, aux Québécois et même à l'humanité tout entière.

Canada

Du côté du gouvernement fédéral, les nations et les communautés autochtones n'ont jamais vraiment pu bénéficier d'un appui significatif en matière de développement culturel, comme si le rôle de «fiduciaire» ne concernait pas cette dimension de la vie collective

pourtant fondamentale pour l'avenir des cultures autochtones. Ainsi, les conseils de bande n'ont jamais reçu d'enveloppes financières pour le développement des activités culturelles. Seuls quelques centres éducatifs et culturels bénéficient d'un programme spécifique d'aide financière tandis que le Secrétariat d'État intervient à l'occasion pour appuyer financièrement telle ou telle initiative, sans plus.

Inutile d'ajouter que, en matière culturelle, nous sommes aussi victimes des querelles de juridiction entre les gouvernements fédéral et provincial, chacun renvoyant la balle à l'autre quand l'argent se fait rare.

3. LA PRÉSERVATION DE L'IDENTITÉ CULTURELLE: UN ENJEU POLITIQUE AVANT TOUT

Ce n'est pas aux Québécois d'origine française qu'il faut commencer à expliquer qu'une culture appartient à elle-même et qu'il ne faut pas compter sur les autres pour la protéger et la mettre en valeur.

Mais encore faut-il disposer des leviers et des pouvoirs nécessaires pour se développer dans tous les domaines à partir de sa propre culture. C'est là, fondamentalement, le sens des grandes revendications autochtones au cours des dernières décennies, en particulier pour ce qui concerne le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

Certains seraient prêts à accorder aux nations autochtones une sorte de «souveraineté culturelle» pour leur permettre de protéger certains aspects spécifiques de leur culture, suivant un raisonnement que d'autres, d'ailleurs, appliquent au cas québécois dans l'ensemble canadien. C'est là oublier un peu vite que la culture appartient à «l'ordre des finalités et non des moyens», comme le souligne à juste titre le rapport Arpin, et qu'elle donne un sens à toute la vie collective et non pas seulement à certains secteurs d'activités.

Comme la majorité des Québécois le font pour eux-mêmes, les nations autochtones se définissent comme des sociétés distinctes qui ont besoin des pouvoirs nécessaires pour s'accomplir, non pas pour s'isoler mais pour se renforcer comme collectivité et devenir ainsi de meilleurs partenaires dans le jeu normal des échanges et de l'indispensable complémentarité que cela suppose dans le monde moderne.

Au fond, comme on peut le constater tous les jours en observant le débat constitutionnel, il y a deux façons de voir la spécificité culturelle: comme un handicap ou comme un enrichissement. Il y a par exemple des canadiens anglophones qui voient la différence culturelle québécoise comme une source d'enrichissement; il y en a d'autres, plus nombreux semble-t-il, qui la voient comme un problème, une contrainte ou un handicap.

La question se pose exactement dans les mêmes termes quand il s'agit de reconnaître les premières nations de ce pays comme des sociétés distinctes. Les Québécois sont-ils prêts à reconnaître aux nations autochtones le droit à la différence qu'ils revendiquent en toute légitimité pour eux-mêmes?

Conclusion

Les nations autochtones, tout au long de leur histoire, au début par leurs propres moyens, ensuite par isolement, ensuite encore par la résistance, aujourd'hui par choix, ont toujours voulu se développer à partir de leur propre héritage culturel.

Comme pour les autres nations engagées dans un processus de réappropriation de leur culture, nations dont le nombre ne cesse de s'accroître comme en témoignent les bouleversements qui se passent actuellement dans les pays de l'Est, les premières nations de ce pays veulent récupérer les pouvoirs nécessaires pour survivre et se développer conformément à leur génie propre.

Loin d'être un repli sur soi, la démarche d'autonomie des nations autochtones s'inscrit tout naturellement dans le courant de l'hisotoire moderne, caractérisé, d'une part, par la mondialisation des échanges et, d'autres part, par la reconnaissance de la diversité des cultures.

Pour ceux et celles qui n'en seraient pas encore convaincus, je me permets de citer, en terminant, les propos tenus à cet égard - à l'occasion d'une récente entrevue accordée au journal *Le Devoir* - par monsieur Maurice Strong, ce haut fonctionnaire d'origine canadienne aux Nations-Unies qui est estimé par ses pairs au point d'être considéré comme le «gardien de la planète»:

> «Le mouvement général vers l'autonomie et vers les micro-états fait partie du processus d'universalisation. Car tous les pays croient qu'ils sont uniques. Et, c'est vrai que

chaque culture a ses aspects uniques. Les gens sentent qu'ils ont besoin de s'asseoir sur des racines solides, profondes. Ce n'est pas mauvais en soi, ce qui est mauvais, c'est lorsque cette culture se replie sur elle-même, imperméable à toutes les autres cultures».

(Le Devoir, 15 octobre 1991)